



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
10/06/2022

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membre Absents : 5

Date Affichage
10/06/2022

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 7

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux les seize juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M, DOMINGO J.D, LAUBRAY J., PICHEYRE V., VAILLS S.

Procuration : CORREIA J à PETITQUEUX P,

Absents excusés : MIRAN P., PUJOL D., BADIE F. , DABOUIS N.

Objet de la Délibération

ANNULATION FRAIS DE DOSSIERS POUR GRAS SAVOYE CONCERNANT LES FRAIS DE SECOURS EN MONTAGNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'annulation des frais de dossier de Gras Savoye concernant le remboursement des frais de secours engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique de Ski alpin, conformément aux dispositions du décret 87-141 du 3 mars 1987 pris pour l'application de l'article L 2321-2 7° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, *à l'unanimité*,

DECIDE d'adopter le principe d'annulation des frais de dossier de remboursement des frais de secours engagés par la Commune. Tout comme le prévoyait la convention initiale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 16 Juin 2022

Le Maire
P. PETITQUEUX

